

---

# Fiches thématiques

---

Activité, emploi et coûts salariaux



## Avertissement

Les résultats et analyses présentés dans la vue d'ensemble, les fiches sectorielles et la plupart des fiches thématiques sont, sauf mention contraire, définis sur la base d'**unités légales** et d'**entreprises profilées**.

Comme les autres instituts statistiques européens, dans une optique de meilleure analyse du système productif, l'Insee met en place la définition économique de l'**entreprise**. Les unités légales faisant partie d'un groupe sont rassemblées, puis le « profilage » consiste à identifier, au sein des groupes, la (les) entreprise(s) pertinente(s) pour l'analyse économique au sens du décret de 2008 et à reconstituer leurs comptes consolidés. Ces entreprises sont conformes à la définition donnée par la loi de modernisation de l'économie (LME) : « la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation des ressources courantes » et à la définition européenne de l'entreprise précisée dans le règlement 696/93.

Une unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

– une personne morale, type société, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;

– une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, sécurité sociale, DGFIP, etc.) pour exister. La catégorie juridique d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene.

Le champ de référence le plus large pour ces statistiques d'entreprises est celui des **secteurs marchands non agricoles**. Dans les analyses de cet ouvrage, il est généralement restreint à celui des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers** (voir annexe *Le champ des statistiques d'entreprises de cet ouvrage*).

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

## Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
sd	Résultat semi-définitif
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

## 2.1 Valeur ajoutée

En 2017, la **valeur ajoutée** (VA) de l'économie nationale s'élève à 2 042 milliards d'euros, soit une croissance en valeur de 2,6 % par rapport à 2016, après + 1,2 % l'année précédente. Les sociétés non financières et les entreprises individuelles (EI) sont les plus gros contributeurs en produisant les deux tiers de la valeur ajoutée (64 %), devant les administrations (18 %) et les ménages (12 %).

Depuis vingt ans, la répartition de la valeur ajoutée selon les **secteurs institutionnels** évolue relativement peu. La part des entrepreneurs individuels, dont la forme juridique a pâti d'une moindre attractivité par rapport à celle des sociétés, décroît lentement, celle des ménages progresse peu.

En 2017, la moitié de la valeur ajoutée de l'économie est réalisée par les **branches** des autres services principalement marchands non financiers (information-communication, activités immobilières, services aux entreprises et services aux particuliers, 35 %) et par celles du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration (18 %). Viennent ensuite les services principalement non marchands (22 %) et l'industrie (14 %). Sur les sept dernières années, cette répartition s'est stabilisée, mais sur longue période, la branche industrie est en repli continu (elle représentait 23 % de la VA en 1980). En contrepartie, la part des autres services principalement marchands non financiers est passée de 24 % en 1980 à 35 % en 2017.

Le recul de la part de la branche industrie manufacturière dans la valeur ajoutée totale ne touche pas uniquement la France. Entre 2007 et 2017, ce recul est identique en Italie et un peu moins marqué en Espagne et en Allemagne. Dans l'Union européenne à 15, le poids de l'industrie manufacturière se maintient le mieux au Royaume-Uni. Parmi les autres États membres, il est stable ou recule partout sauf en Hongrie, République tchèque et Pologne.

Le **produit intérieur brut** (PIB) s'obtient à partir de la somme des valeurs ajoutées brutes

au prix de base des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, en ajoutant les impôts sur les produits (13,3 % de la VA en 2017) et en retirant les subventions correspondantes (1,0 % de la VA). Sous l'angle des revenus, la valeur ajoutée se partage entre les différents types de revenus bruts de l'ensemble des secteurs institutionnels. En 2017, la rémunération des salariés représente 58,6 % de la valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation (EBE) 32,6 %. Entre 2007 et 2017, avec la crise de 2008, le partage de la valeur ajoutée s'est déformé, en faveur des rémunérations des salariés (+ 2,4 points) et aux dépens du **revenu mixte** des EI (- 1,5 point) dont la part avait déjà diminué avant la crise. Sur les seules sociétés non financières, le partage de la valeur ajoutée entre rémunération du travail et du capital est stable depuis 2015. La part des rémunérations du travail avait augmenté pendant la crise, puis diminué en 2015. Le partage entre rémunération du travail et du capital était resté stable entre 1990 et 2008.

Au niveau européen, en 2017, la valeur ajoutée en volume du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de la France est supérieure à celle de 2008 (respectivement de 11,4 %, de 10,5 % et de 7,9 %), tandis qu'en Italie, elle reste inférieure à celle de 2008. En Espagne, elle retrouve pour la première fois un niveau supérieur à celui de 2008. Au plus fort de la crise, en 2009, la VA de toutes les grandes économies européennes baisse. La France résiste le mieux (- 2,7 %), tandis que l'Allemagne (- 6,1 %), l'Italie (- 5,5 %) et le Royaume-Uni (- 4,3 %) reculent nettement. Le redressement de l'économie allemande est ensuite rapide. La France, le Royaume-Uni et l'Italie retrouvent une croissance à partir de 2010 mais moins vigoureuse qu'en Allemagne ; l'Espagne seulement à partir de 2013. De 2000 à 2008, la croissance en volume de la VA est nettement plus forte en Espagne (+29 %) et au Royaume-Uni (+ 20 %) qu'en France (+ 14 %) et en Allemagne (+ 13 %). ■

### Définitions

**Valeur ajoutée (VA), secteurs institutionnels, branche, produit intérieur brut (PIB), revenu mixte** : voir *annexe Glossaire*.

## 1. Valeur ajoutée brute par secteur institutionnel en 2017

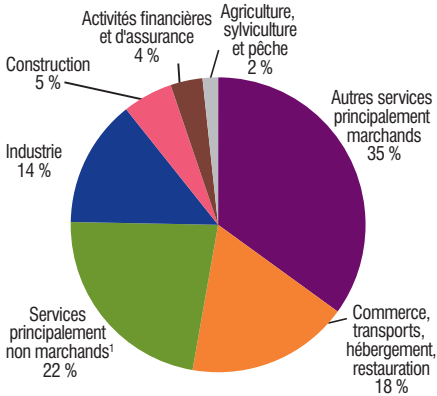
	1990	1995	2000	2005	2015	2016	2017	Prix courants 2017 (en milliards d'euros)
	(en %)							
Sociétés non financières	56,3	55,5	56,2	56,8	57,0	57,4	58,1	1 186,0
Sociétés financières	5,7	4,7	5,0	4,4	4,9	4,5	4,0	82,1
Administrations publiques	17,2	18,9	18,1	18,1	18,5	18,4	18,3	374,6
Entrepreneurs individuels (EI)	11,7	9,8	9,3	8,6	6,6	6,5	6,3	129,7
Ménages (hors EI) <sup>1</sup>	7,9	9,8	9,9	10,6	11,3	11,4	11,5	234,0
Institutions sans but lucratif au service des ménages	1,2	1,4	1,5	1,5	1,8	1,8	1,7	35,7
<b>Ensemble de l'économie</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>2 042,1</b>

1. Y compris loyers imputés au sens de la comptabilité nationale.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

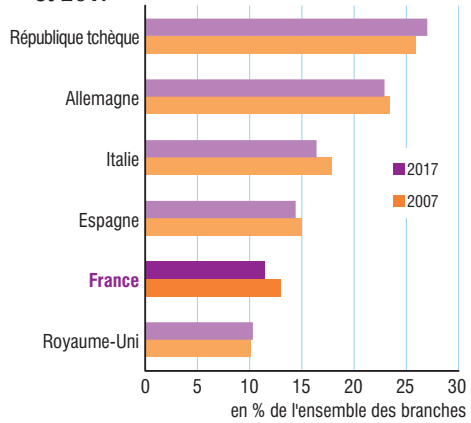
## 2. Valeur ajoutée brute par branche à prix courants en 2017



1. Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale.  
Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

## 3. Poids de la VA de la branche industrie manufacturière en Europe en 2007 et 2017



Source : Eurostat.

## 4. Partage de la valeur ajoutée à prix courants en 2017

	1990	2000	2007	2017
	(en %)			
Rémunération des salariés	56,6	56,7	56,2	58,6
Salaires et traitements bruts	41,1	41,6	41,5	42,8
Cotisations sociales à la charge des employeurs	15,5	15,1	14,7	15,7
Excédent brut d'exploitation	31,6	31,9	33,1	32,6
Impôts sur la production	3,7	4,5	4,6	5,2
Subventions d'exploitation	-1,0	-1,0	-1,4	-2,2
Revenu mixte brut des EI	9,1	7,9	7,4	5,9
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
(en milliards d'euros)				
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>943,9</b>	<b>943,9</b>	<b>1 742,5</b>	<b>2 042,1</b>
+ impôts sur les produits <sup>1</sup>	124,1	169,3	211,4	271,0
- subventions sur les produits	-14,4	-17,0	-12,6	-21,4
<b>Produit intérieur brut (PIB)</b>	<b>1 053,5</b>	<b>1 096,1</b>	<b>1 941,4</b>	<b>2 291,7</b>

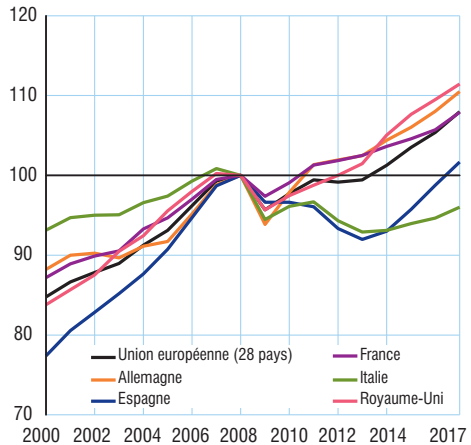
1. TVA, impôts sur les importations et autres impôts sur les produits (TIPP, taxes sur les tabacs, sur les alcools, etc.).

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

## 5. Valeur ajoutée brute en volume

base 100 en 2008



Source : Eurostat.

## 2.2 Taux de marge

Dans le partage de la **valeur ajoutée aux coûts des facteurs** (VACF), le taux de marge rend compte de ce qui reste à disposition des entreprises – l'excédent brut d'exploitation (EBE) –, notamment pour rémunérer le capital, une fois déduits les frais de personnel. En 2016, le taux de marge (EBE/VACF) est de 27,0 % sur l'ensemble des secteurs principalement marchands hors agriculture et secteur financier. Selon les secteurs, il varie entre 16 % et 32 %, sauf dans les activités immobilières où il est notablement plus élevé (68,6 %).

Un taux de marge élevé résulte en général de la mise en œuvre d'un capital d'exploitation important ; il n'implique pas nécessairement une **rentabilité économique** forte (l'EBE devant alors être rapporté à ce capital d'exploitation), mais sert à financer les investissements. Ainsi, l'industrie avec un taux de marge de 30,7 % et un taux d'investissement de 20,3 % a une rentabilité économique de 7,1 %. *A contrario*, la construction avec un taux de marge et un taux d'investissement relativement faibles (respectivement 16,2 % et 8,6 %) a une rentabilité économique plus forte que la moyenne (12,5 % contre 7,9 %).

L'écart entre le taux de marge total et celui des entreprises employeuses est le plus fort dans les activités immobilières (12 points) en raison de la présence de nombreuses sociétés civiles immobilières sans salarié. Cet écart est également marqué dans les services aux entreprises (5 points), les services aux particuliers (4 points) et la construction (4 points), secteurs regroupant beaucoup de très petites unités légales. En effet, le taux de marge des unités légales sans salarié atteint fréquemment 100 %. L'entrepreneur individuel, bien qu'il puisse comptabiliser une partie de ses revenus

ou charges patronales obligatoires en charges de personnel, se rémunère le plus souvent sur le résultat de son entreprise sans retenir de charges de personnel.

En 2016, le taux de marge des entreprises employeuses se stabilise (+ 0,2 point). La croissance de la valeur ajoutée (+ 2,1 %) compense à peine la hausse des frais de personnel (+ 1,8 %). Les salaires augmentent toujours plus vite que les cotisations sociales (+ 2,1 % contre + 0,9 %), sous l'effet du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE) et des allègements de cotisations patronales dans le cadre du **Pacte de responsabilité et de solidarité** (PRS). Le taux de marge des entreprises employeuses diminue dans tous les secteurs à l'exception de l'industrie, du commerce et des services aux particuliers. Dans l'industrie, ce taux augmente fortement (+ 1,6 point) sous l'effet d'un recul des cotisations sociales (- 0,9 %) et d'une valeur ajoutée en croissance (+ 2,0 %).

En 2016, la **médiane** du taux de marge des entreprises employeuses augmente celle que soit la taille de l'entreprise, sauf pour les plus petites unités où elle est en léger recul (- 0,4 point pour les 1 à 9 salariés).

Selon les secteurs, la médiane des taux de marge est comprise entre 14 % et 20 %, à l'exception de l'information et la communication (10,3 %). Leur dispersion est assez homogène selon les secteurs d'activité : l'écart entre les 25 % d'entreprises ayant le taux de marge le plus faible (1<sup>er</sup> **quartile**) et les 25 % ayant le taux de marge le plus élevé (3<sup>e</sup> quartile) se situe entre 28 et 36 points sauf dans l'information et la communication et les activités immobilières, où il atteint plus de 40 points (respectivement 41,6 points et 47,0 points). ■

### Définitions

**Valeur ajoutée** (VA) : la valeur ajoutée est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires, elle est calculée hors taxes. La **valeur ajoutée aux coûts des facteurs** (VACF) est égale à la valeur ajoutée de laquelle on déduit les impôts sur la production (comme la contribution économique territoriale) et à laquelle on ajoute les subventions d'exploitation. Elle est aussi égale à la somme des frais de personnel et de l'excédent brut d'exploitation.

**Rentabilité économique, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE), **Pacte de responsabilité et de solidarité** (PRS), **médiane, quartiles** : voir *annexe Glossaire*.

## 1. Taux de marge en 2016

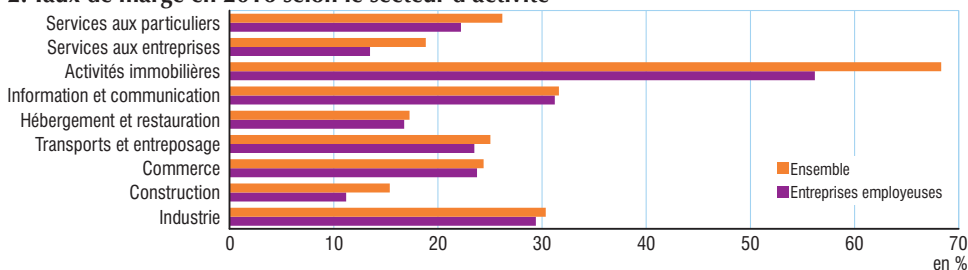
en milliards d'euros

	Valeur ajoutée aux coûts des facteurs a	Charges de personnel b	Excédent brut d'exploitation c = a-b	Taux de marge (en %) c / a
Industrie	256,5	177,7	78,7	30,7
<i>dont industrie manufacturière</i>	213,7	154,7	59,0	27,6
Construction	83,4	69,9	13,5	16,2
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	178,8	134,5	44,4	24,8
Transports et entreposage	84,8	63,5	21,3	25,1
Hébergement et restauration	38,5	31,3	7,2	18,8
Information et communication	82,6	56,3	26,4	31,9
Activités immobilières	42,3	13,3	29,0	68,6
Autres services principalement marchands	192,8	154,3	38,5	20,0
<b>Ensemble</b>	<b>959,6</b>	<b>700,7</b>	<b>258,9</b>	<b>27,0</b>

Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, *Ésane*.

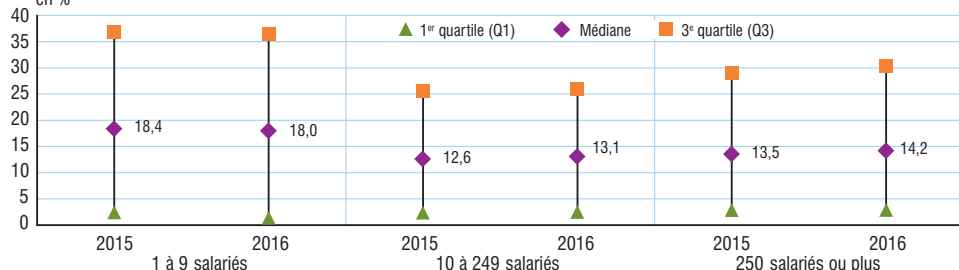
## 2. Taux de marge en 2016 selon le secteur d'activité



Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Source : Insee, *Ésane* (données individuelles).

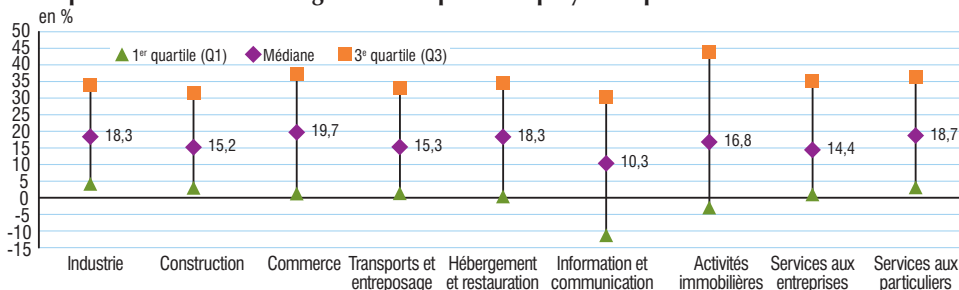
## 3. Dispersion du taux de marge des entreprises employées en 2015 et 2016 selon leur taille



Champ : France, entreprises profilées et unités légales employées des secteurs principalement marchands hors agriculture et secteur financier, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Source : Insee, *Ésane* (données individuelles).

## 4. Dispersion du taux de marge des entreprises employées par secteur en 2016



Champ : France, entreprises profilées et unités légales employées des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Source : Insee, *Ésane* (données individuelles).

## 2.3 Emploi

Au 31 décembre 2016, en France (hors Mayotte), 27,6 millions de personnes sont en emploi, dont 90 % en emploi salarié. Près de la moitié, soit 13,4 millions, sont en emploi dans le **secteur tertiaire marchand**. Avec 8,6 millions d'emplois, le **secteur tertiaire non marchand** se situe devant l'industrie (3,3 millions), la construction (1,6 million) et l'agriculture (0,7 million). Les femmes représentent 48 % des personnes en emploi. Elles sont largement majoritaires dans le tertiaire non marchand (69 %), moins présentes dans l'agriculture et l'industrie (28 %) et moins encore dans la construction (11 %). Près d'une femme sur trois travaille à temps partiel dans la plupart des secteurs à l'exception de l'industrie (15 %). Parmi les actifs en emploi, 19 % ont moins de 30 ans et 30 % ont 50 ans ou plus. Dans tous les secteurs, le contrat à durée indéterminée reste le contrat de référence pour les salariés (85 %). L'intérim est plus répandu dans la construction (7 %) et l'industrie (7 %) que dans l'ensemble des secteurs (3 %).

En 2017, l'emploi salarié est en forte hausse pour la deuxième année consécutive (+ 348 000 après + 229 000). Il augmente dans tous les domaines d'activité, mais reste essentiellement soutenu par l'emploi dans le tertiaire marchand (+ 299 000 après + 220 000 en 2016). Les services aux entreprises et dans une moindre mesure l'hébergement-restauration, le commerce et l'information-communication demeurent bien orientés. Parmi les services aux entreprises, l'intérim, habituellement plus réactif que les autres secteurs aux fluctuations de l'activité économique, accélère nettement (+ 124 000 après + 69 000 en 2016), quel que soit le secteur utilisateur. À l'opposé, les activités immobilières reculent et peinent à

retrouver leur niveau d'emploi d'avant la crise de 2008-2009.

L'emploi salarié dans le tertiaire non marchand ralentit nettement en 2017 (+10 000 après + 46 000 en 2016), en lien avec la forte baisse du nombre de bénéficiaires de contrats aidés. Ce secteur est le seul à ne pas avoir perdu d'emploi pendant la crise.

L'emploi salarié agricole, en croissance depuis fin 2010, continue d'augmenter en 2017 (+ 4 000). L'emploi salarié dans la construction renoue avec la croissance (+ 31 000 en 2017) alors qu'il diminuait de manière continue depuis 2008 (- 217 000 entre fin 2008 et fin 2016). Ce secteur avait enregistré la plus forte croissance de l'emploi salarié entre fin 2003 et fin 2007 (+ 15,6 % sur la période, soit 206 000 emplois créés hors intérimaires), avant d'être fortement affecté par la crise.

Dans l'industrie, en 2017, l'emploi salarié cesse de reculer (+ 3 000 après - 25 000 en 2016) pour la première fois depuis 2000. Contrairement aux autres secteurs, l'emploi industriel diminuait déjà avant la crise (- 465 000 entre fin 2000 et fin 2007). Ce secteur a perdu au total 959 000 emplois salariés (hors intérimaires) entre fin 2000 et fin 2017, soit 23 % de ses effectifs. Par ailleurs, l'emploi intérimaire (inclus dans les services marchands), dont il est le principal utilisateur (40 % de l'ensemble des intérimaires en 2017), lui a servi d'ajustement. Depuis 2013, le nombre d'intérimaires dans l'industrie tend à augmenter mais reste légèrement en deçà de son niveau d'avant-crise (328 000 fin 2017 contre 335 000 début 2007). Il avait en effet diminué pratiquement de moitié entre début 2007 et début 2009, puis était rapidement remonté jusqu'au début de 2011 avant de se replier à nouveau nettement jusqu'à la fin 2012. ■

### Définitions

**Secteur tertiaire marchand** : commerce, transports, activités financières, services aux entreprises, services aux ménages, hébergement-restauration, immobilier, information-communication.

**Secteur tertiaire non marchand** : administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale.

Voir *annexe Le champ des statistiques d'entreprises de cet ouvrage*.

## 1. Emploi au 31 décembre 2016

en milliers

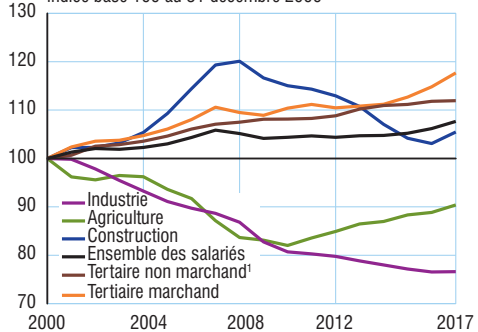
	Emploi total	Emploi salarié	Emploi non salarié
Agriculture	659	249	410
Industrie	3 280	3 136	144
Construction	1 638	1 317	321
Tertiaire marchand	13 380	11 960	1 420
Tertiaire non marchand <sup>1</sup>	8 626	8 084	543
<b>Ensemble</b>	<b>27 584</b>	<b>24 745</b>	<b>2 838</b>

1. Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.  
Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, estimations d'emploi provisoires.

## 2. Évolution de l'emploi salarié

indice base 100 au 31 décembre 2000



1. Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.  
Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 ans ou plus.

Note : données provisoires pour 2016 et 2017.

Source : Insee, estimations d'emploi.

## 3. Structure des emplois selon le secteur en 2016

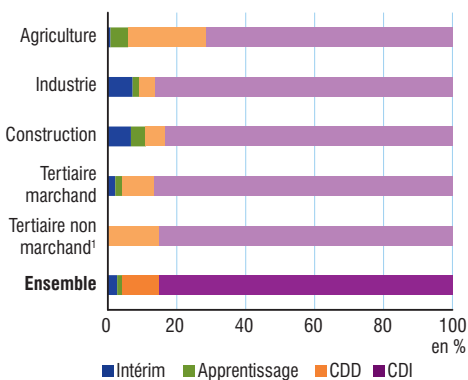
en %

	Part de femmes	Part de temps partiel		Part des moins de 30 ans	Part des 50 ans ou plus
		Ensemble	Parmi les femmes		
Agriculture	27,7	13,6	28,4	14,6	45,5
Industrie	27,6	6,1	15,1	18,2	27,9
Construction	10,6	6,5	27,6	20,3	26,2
Tertiaire marchand	46,7	19,7	30,9	21,0	27,6
Tertiaire non marchand <sup>1</sup>	69,2	25,8	32,1	14,8	34,0
<b>Ensemble</b>	<b>48,2</b>	<b>18,8</b>	<b>30,1</b>	<b>18,6</b>	<b>30,1</b>

1. Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.  
Champ : France hors Mayotte, population active occupée de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi 2016.

## 4. Salariés selon le secteur d'activité et le type de contrat de travail en 2016

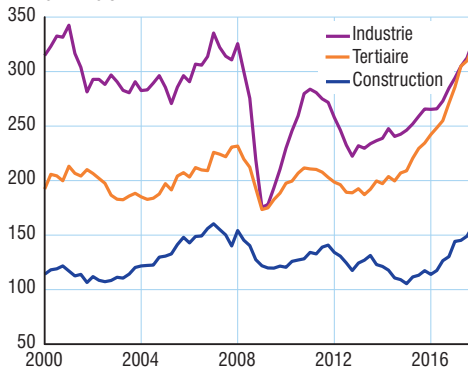


1. Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.  
Champ : France hors Mayotte, population active occupée de 15 ans ou plus.  
Note : les données des contrats d'intérim et d'apprentissage dans le tertiaire non marchand ne sont pas significatives.

Source : Insee, enquête Emploi 2016.

## 5. Évolution de l'emploi intérimaire par secteur utilisateur

en milliers



Champ : France hors Mayotte.

Source : Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim.



## 2.4 Coût du travail et salaires

En 2017, dans l'Union européenne (UE), la France occupe la cinquième position des pays ayant les **coûts horaires de la main-d'œuvre** les plus élevés. Avec 36,0 euros pour l'ensemble de l'industrie, de la construction et des services, elle se situe en dessous de la Suède ou du Danemark, mais au-dessus de l'Allemagne. Dans l'industrie (hors construction), le coût horaire en France est inférieur à celui de l'Allemagne (38,8 euros contre 40,2). Depuis 2013, la hausse du coût horaire est modérée en France, notamment en raison de la mise en place du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE) puis, dans le cadre du **Pacte de responsabilité et de solidarité** (PRS), de la réduction du taux de cotisation patronale pour allocations familiales.

Le coût du travail couvre l'ensemble des dépenses réalisées par les employeurs pour l'emploi d'un salarié : les rémunérations perçues par le salarié, les cotisations sociales à la charge de l'employeur, les frais de formation professionnelle, les autres dépenses et les taxes sur les salaires, déduction faite des subventions perçues. En 2017, en France, dans les établissements dépendant d'entreprises de 10 salariés ou plus, les cotisations sociales et les autres coûts à la charge de l'employeur représentaient en moyenne 45,8 % du salaire brut. Cette part est plus faible dans la construction (40,4 %) que dans l'industrie et le tertiaire. Cet écart s'explique par des niveaux de salaire plus bas dans ce secteur, ce qui permet aux entreprises de bénéficier d'allègements de charges plus importants.

En 2015, dans le secteur privé, le **salaire brut** en équivalent temps plein (ETP) s'élève en moyenne à 36 900 euros par an. Un cadre perçoit en moyenne un salaire 2,8 fois supérieur à celui d'un ouvrier non qualifié et

1,9 fois supérieur à celui d'un salarié exerçant une profession intermédiaire. Les salaires sont plus élevés dans les activités financières et d'assurance (57 100 euros en moyenne) et dans l'information et la communication (51 700 euros). Ils sont parmi les plus faibles dans l'hébergement et la restauration (26 400 euros), les salariés y étant souvent peu qualifiés et payés au Smic.

En 2017, le **salaire mensuel de base** (SMB) en euros courants progresse légèrement plus vite que l'année précédente (+ 1,3 % en moyenne annuelle après + 1,2 % en 2016). La revalorisation du Smic horaire brut de 0,9 % au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est plus importante que l'année précédente (+ 0,6 % en 2016). Les salaires nominaux sont globalement soutenus par la reprise de l'inflation en 2017. Celle-ci s'élève à + 0,8 %, après deux années d'atonie (+ 0,2 % en 2016, stabilité en 2015).

Contrairement au SMB, le **salaire moyen par tête** (SMPT) prend en compte la part variable des rémunérations et les évolutions des structures de qualification. En 2017, la reprise de l'inflation couplée à la baisse du chômage conduit à une hausse plus marquée des salaires : le SMPT mesuré en euros courants (salaires nominaux) progresse de 1,7 % en moyenne annuelle. En revanche, le SMPT en euros constants a nettement décéléré : + 0,5 % en 2017 après + 1,4 % en 2016. Entre 2013 et 2016, l'évolution en moyenne annuelle du SMPT dans le secteur marchand non agricole oscille entre 0,9 % et 1,7 % en euros courants, après une année 2012 plus dynamique.

Au niveau européen, la France se situe parmi les pays où le salaire brut horaire moyen est le plus élevé, avec 24,2 euros par heure. Il l'est cependant moins qu'en Allemagne, et surtout qu'au Danemark. ■

### Définitions

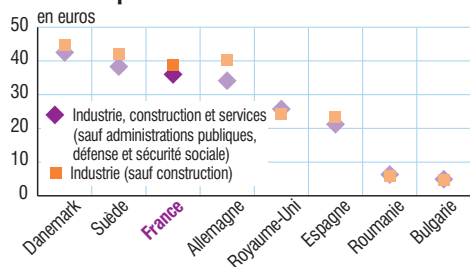
**Coût horaire de la main-d'œuvre, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE), **Pacte de responsabilité et de solidarité** (PRS), **salaire brut**, **salaire mensuel de base** (SMB), **salaire moyen par tête** (SMPT) : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2018.
- « Salaire horaire : l'importance de la catégorie socioprofessionnelle et du diplôme », *Insee Focus* n° 116, juin 2018.
- « Des salaires plus dynamiques et plus dispersés en Allemagne qu'en France », *Insee Focus* n° 81, mars 2017.
- « Une comparaison du coût de la main-d'œuvre en Europe : quelle évolution depuis la crise ? », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2015.
- « Le coût horaire de la main-d'œuvre en France », *Insee Première* n° 1567, septembre 2015.

# Coût du travail et salaires 2.4

## 1. Coût horaire de la main-d'œuvre en Europe en 2017



Champ : établissements des entreprises de 10 salariés ou plus.  
 Note : tous les pays ne sont pas représentés sur ce graphique, la France occupe le 5<sup>e</sup> rang par ordre décroissant des coûts horaires dans l'Union européenne à 28 pays.  
 Source : Eurostat, Labour cost survey, annual data.

## 2. Structure du coût de la main-d'œuvre selon le secteur d'activité de l'établissement en 2017

	en euros		
	Coût horaire	dont salaires et traitements	Cotisations sociales et autres coûts à la charge des employeurs / salaires et traitements (en %)
Industrie	38,8	26,4	47,0
dont industrie manufacturière	38,1	25,9	46,7
Construction	32,3	23,0	40,4
Tertiaire	36,4	24,9	46,2
<b>Ensemble industrie et services marchands</b>	<b>36,6</b>	<b>25,1</b>	<b>45,8</b>

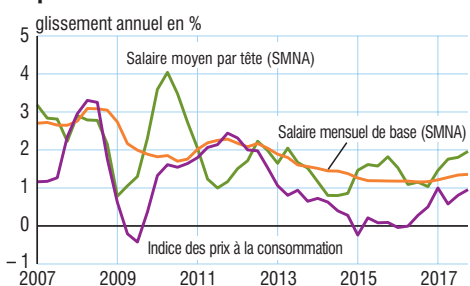
Champ : France, établissements des entreprises de 10 salariés ou plus.  
 Source : Eurostat, Labour cost survey, annual data.

## 3. Salaire brut annuel moyen en ETP par catégorie socioprofessionnelle en 2015 dans le secteur privé

	en milliers d'euros					
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Ensemble
<b>Ensemble</b>	<b>68,3</b>	<b>36,8</b>	<b>26,8</b>	<b>29</b>	<b>24,1</b>	<b>36,9</b>
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	75,4	41,6	29,8	31,2	26,7	40,1
Construction	62,7	37,9	29,7	28,1	24,0	32,8
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	67,8	35,7	25,7	27,6	25,0	33,9
Transports et entreposage	61,7	36,7	30,9	29,3	25,6	34,9
Hébergement et restauration	50,6	31,8	23,3	25,4	23,2	26,4
Information et communication	60,0	36,6	32,5	34,7	26,5	51,7
Activités financières et d'assurance	84,6	42,0	33,9	29,9	27,3	57,1
Activités immobilières	63,4	33,3	28,3	28,4	24,0	37,3
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	68,5	35,3	27,8	27,0	24,1	37,6
Administrations publiques, enseignement, santé et action sociale	56,8	35,5	25,0	26,9	20,6	32,1
Autres activités de services	58,2	32,1	24,3	23,0	11,9	29,4

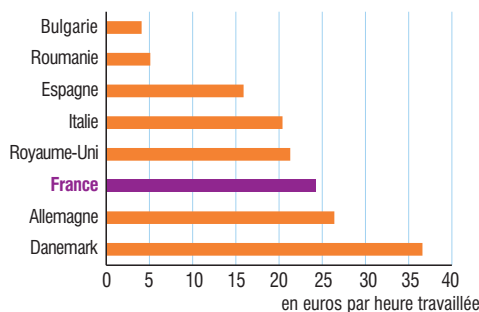
Champ : France, salariés du secteur privé, hors agriculture, y compris bénéficiaires de contrats aidés et chefs d'entreprise salariés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.  
 Source : Insee, DADS 2015.

## 4. Évolution des salaires nominaux et des prix en euros courants entre 2007 et 2017



Champ : France pour le salaire moyen par tête (SMNA, secteur marchand non agricole, hors services aux ménages et administrations publiques) et l'indice des prix à la consommation ; France métropolitaine, entreprises de 10 salariés ou plus pour le salaire mensuel de base (SMB).  
 Sources : Insee, comptes nationaux et indice des prix à la consommation ; Dares, enquête sur l'Activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo).

## 5. Salaires horaires bruts moyens en Europe en 2017



Champ : ensemble des salariés (y compris apprentis) des entreprises de 10 salariés ou plus, secteurs B à S (sauf O) de la NAF rév. 2 : industrie, construction et services (sauf administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire).  
 Source : Eurostat, Labour cost survey, annual data.